

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON** tenue ce lundi 13 juin 2022 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie sous toute précaution de distanciation.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillères, Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott, Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous toutes les précautions de distanciation sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### ***résolution no. 2022-06-155***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les procès-verbaux des séances du 9 mai et du 24 mai 2022.

<b>EN CAISSE</b>	<b>256 063,93\$</b>
<b>COMPTE ÉPARGNE-1</b>	<b>1 502 707,07\$</b>
<b>COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac)</b>	<b>17 063,46\$</b>

## **COMPTES À PAYER**

12443-Quai Lafantaisie – achat quai gestion du lac	4 143,70\$
12444-Les amis de l'environnement – contribution projet bord de route	200,00\$
12445-Boucher Éric – remboursement vignette	320,00\$
12446-Perron Stéphan – remboursement vignette	220,00\$
12447-Agence reg. forêts privées – cotisation annuelle	100,00\$
12448-Ascenceurs Lumar – entretien mensuel avril et réparation	528,89\$
12449-Ass. B. Monday (Chevaliers de Colomb) – contribution cérémonie	140,00\$
12450-Balai le Permanent – balayage des rues et piste cyclable	13 452,08\$
12451-Batteries expert – batterie sortie secours édifice mairie	91,81\$
12452-Gilles Beauséjour – entretien paysager printemps Bermon	50,00\$
12453-Beaulieu Sylvain – réparation batterie back up	80,47\$
12454-55-Bruneau pièces d'auto – entretiens divers travaux publics	706,49\$
12456-Les cafés Gaboury – divers administration	111,00\$
12457-Chambre de commerce Brandon – souper, bureau touristique	13 075,25\$
12458-Club Motoneige – subvention corridor récréatif	5 000,00\$
12459-G. Desrosiers transport – déneigement, niveleuse, compacteur	3 368,77\$
12460-Distribution André Lachance – divers administration	37,50\$
12461-Doyle Lynda – dérogation mineure ch. Mont de Lanaudière	50,00\$
12462-École secondaire Bermon – contribution bal finissant cohorte 21-22	315,00\$
12463-ELPC – installation et internet débarcadère	389,72\$
12464-Ent. Claude Beausoleil – cueillette ordures, compost, terre	14 450,80\$
12465-Fonds de l'information sur le territoire – mutations mai	70,00\$
12466-FQM assurances – assurance bateau gestion du Lac	190,75\$
12467-68-Garage R. Yale – essence mai	3 452,80\$
12469-Alarme GC sécurité – inspection système mairie, caméra guérite	661,10\$
12470-Gélinite – station de lavage débardère	6 536,33\$
12471-Henrichon Michel – dérogation mineure ch. Mont de Lanaudière	50,00\$
12472-Houle Jacques – transport ponton début saison	75,00\$
12473-Jenny Garguilo conception – bulletin municipal mai	2 167,28\$
12474-Laboratoires Choisy – entretien édifice municipaux	491,14\$
12475-Lafarge – gravier	1 406,63\$

12476-Lajoie au travail – vêtements de sécurité, bottes travaux publics	402,41\$
12477-L'Atelier urbain – service conseil urbaniste mars et mai	2 507,03\$
12478-LeFrançois sports – but soccer, cadenas, matériel centre multi	5 044,40\$
12479-Location d'outils St-Gabriel – location divers	791,39\$
12480-Exc. N. Majeau – ajust. Carburant, gravier, asphalte, jeux d'eau	59 520,35\$
12481-Marché St-Gabriel – divers administration	133,71\$
12482-Marier Stéphanie – dérogation mineure ch. Mont de Lanaudière	50,00\$
12483-Marina Mandeville – flotteurs plastiques gestion du lac	446,61\$
12484-Ministère des finances – Sûreté du Québec 1 <sup>er</sup> versement	149 098,00\$
12485-Mondor Chantale – dérogation mineure ch. Mont de Lanaudière	50,00\$
12486-MRC D'Autray – évaluation mai	5 290,09\$
12487-Multi-surfaces F. Giguère – entretien terrains de soccer	3 932,15\$
12488-Nordik eau – analyse d'eau avril, septembre 2021	774,07\$
12489-Opaysage – aménagement parc centre multi	3 794,18\$
12490-Papeterie Beaulieu – fournitures de bureau adm. et gestion lac	373,77\$
12491-Annulé	-----
12492-93-94-95-96-Quinc. Piette – divers voirie, mairie, centre multi	2 000,53\$
12497-Recyclage Frédérick Morin – dépôts matériaux secs	422,42\$
12498-Régie intermunicipale – quote-part mai	20 115,37\$
12499-Robidas Marie-Hélène – dérogation mineure, frais déplacement	223,91\$
12500-Ent. Pierre Robillard – entrée électrique guérite	2 483,88\$
12501-Sentiers Brandon – remboursement souper bénévoles	525,42\$
12502-Services sanitaires Asselin – collecte recyclage mai	5 461,54\$
12503-Station-service G et S Vincent – réparation air climatisé	350,56\$
12504-Récupération Tersol – collecte des matières organique mai	5 313,38\$
12505-Xerox – photocopies mai	109,56\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-2791-Architecture RL Gravel - plan rénovation salle	2 644,43\$
P-2792-93-Bell Canada – téléphone et internet centre multi	139,57\$
P-2794-Bell mobilité – cellulaire voirie, gestion lac, carte SIM compteur	82,51\$
P-2795-Dery télécom – internet et téléphone chalet des loisirs	99,47\$
P-2796-97-98-99-Fistsdata – frais terminaux	113,73\$
P-2800-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	3 127,72\$
P-2801-Hydro-Québec – bi-énergie	1 254,90\$
P-2802-Hydro-Québec – lumières de rues avril	355,44\$
P-2803-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 <sup>e</sup> rang	41,57\$
P-2804-Hydro-Québec – Parc de la pointe	42,41\$
P-2805-Hydro-Québec – caserne	217,48\$
P-2806-Hydro-Québec – édifice mairie	1 559,13\$
P-2807-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire	255,68\$
P-2808-Hydro-Québec – lumières de rues mai	367,33\$
P-2809-Hydro-Québec – centre multi	3 412,12\$
P-2810-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 <sup>e</sup> Rang	42,09\$
P-2811-Hydro-Québec – compteur d'eau chemin du Lac	290,73\$
P-2812-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas	36,85\$
P-2813-Hydro-Québec – chalet des loisirs	192,34\$
P-2814-Hydro-Québec – débarcadère	31,34\$
P-2815-Ministère du revenu – remise provinciale	17 985,36\$
P-2816-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	368,24\$
P-2817-Quadiant – achats de timbres	465,00\$
P-2818-19- Receveur général du Canada – remise fédérale	6 326,43\$
P-2820-Média transcontinental – appel d'offre déneigement	18,79\$
P-2821-SSQ – assurance groupe	4 222,08\$
P-2822-Technicost – frais transaction	9,78\$

P-2823-24-Visa – rideaux salle conférence, registre foncier	3 464,75\$
P-2825-Quadiant Canada – achats de timbres	115,95\$
Salaire du conseil municipal – mai 2022	6 979,98\$
Salaire des employés – mai 2022 (4 semaines)	37 920,72\$

---

**TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE MAI** **433 331,16\$**

***résolution no. 2022-06-156***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

**ORDRE DU JOUR**

**1- ENTENTE INTERMUNICIPALE PLAN DES MESURES D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT** que l'entente intermunicipale aura pour objet de permettre à chaque organisme participant d'offrir ou de recevoir une aide en matière de sécurité civile, pour chacune des étapes du processus de gestion des risques et des sinistres, aux conditions prévues dans l'entente;

***EN CONSÉQUENCE,***

***résolution no. 2022-06-157***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers d'autoriser le maire, Mario Frigon, et la directrice générale, Stéphanie Marier, de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à signer une telle entente conclue avec les municipalités membres du service de sécurité civile de la MRC de d'Autray.

**2- MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON : SÉCURITÉ CIVILE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, a par le biais de sa résolution 2021-06-212, intégré le Service de sécurité incendie de la MRC D'Autray depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

**ATTENDU QUE** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, le plan de sécurité civile de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon fait partie intégrante de la MRC d'Autray;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon a transmis une demande le 18 mai 2022 pour consolider l'élaboration du plan de mesure d'urgence et de sécurité civile.

***EN CONSÉQUENCE,***

***résolution no. 2022-06-158***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers, QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, nomme les ressources suivantes comme substituts dans le cadre du plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon pour les missions

suivantes :

- Service aux sinistrés : Mme Maxine Fournier, directrice des loisirs sportifs et culturels & Mme Sophie Dubeau, adjointe administrative;
- Service aux travaux publics et transports : M. Rémi Dubeau, directeur des travaux publics.

Que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Mario Frigon ou le maire suppléant en poste et la directrice générale, madame Stéphanie Marier, à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, tous les documents relatifs à ce dossier ;

Que le plan des mesures d'urgence de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon soit modifié en conséquence et qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au ministère de la Sécurité publique du Québec.

### **3-DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - L'AXE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace, Saint-Barthélemy, Saint-Damien et Ville de Saint-Gabriel désirent présenter une demande pour effectuer une étude de viabilité d'une entente de coopération intermunicipale visant l'implantation d'un corridor cyclable sur le territoire des municipalités concernées.

#### ***EN CONSÉQUENCE,***

#### ***résolution no. 2022-06-159***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

**QUE** le conseil de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à effectuer une étude de viabilité d'une entente de coopération intermunicipale visant l'implantation d'un corridor cyclable sur le territoire des municipalités concernées;

**QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** le conseil nomme la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon organisme responsable du projet.

### **4-PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE SERVICE D'UNE RESSOURCE POUR LA PROTECTION ET GESTION DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET NATURELS**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Lanoraie, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Berthierville, Saint-Ignace-de-Loyola, La-Visitation-de-L'Île-Dupas, Saint-Norbert, Saint-Cléophas-de-Brandon, Ville St-Gabriel, Saint-Didace, Saint-Gabriel-de-Brandon et Mandeville désirent présenter un projet d'Entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels dans le cadre de l'aide financière;

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2022-06-160***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

**QUE** le conseil de Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à participer au projet d'Entente intermunicipale pour le service d'une ressource pour la protection et gestion des milieux humides, hydriques et naturels et à assumer une partie des coûts;

**QUE** Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**QUE** Le conseil nomme la MRC de D'Autray organisme responsable du projet.

***Monsieur le conseiller Bruce Boivin se retire du point numéro 5, concernant son intérêt pécuniaire sur le lot 6 425 622 (art.361 L.E.R.M.).***

#### **5-REMBOURSEMENT FRAIS ARPENTAGE / RANG ST-AMABLE**

**ATTENDU QUE** lors des travaux de réfection sur le rang St-Amable en 2008, l'arpenteur géomètre au dossier a implanté aux mauvais endroits certaines bornes près des numéros de lot suivants : 5 608 968, 5 608 969 et 6 425 622.

**ATTENDU QUE** la Municipalité était responsable des travaux de redressement et a octroyé par résolution (#2008-04-64) un mandat d'arpentage.

**ATTENDU QUE** le propriétaire du lot 5 608 968 a mandaté en 2021 la firme d'arpenteurs géomètres *CRGH arpenteurs* pour implanter les bornes selon le certificat de piquetage officiel dans le but de rectifier la situation.

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2022-06-161***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desrochers

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le remboursement des frais d'arpentage au coût de 1000\$ plus taxes sous le numéro de minute R-15811 auprès de M. Yves Majeau, propriétaire du numéro de lot 5 608 968 et ce conditionnel à une exonération de responsabilité total envers la municipalité.

#### **6-RADIATION LOCATION À COURT TERME / FACTURE CERTIFICAT D'OCCUPATION**

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur les Compétences Municipales C-47.1* une municipalité locale peut prévoir les cas où un permis est requis, d'en fixer le nombre et d'en prescrire le coût ainsi que les conditions et les modalités de délivrance, de suspension et de révocation;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le règlement #564 le 14 juin 2021 visant à encadrer les activités de résidence de tourisme.

**ATTENDU QUE** les propriétaires de résidence de tourisme doivent payer les frais du certificat d'occupation au coût de 500\$ annuellement pour poursuivre ce type d'activité.

***résolution no 2022-06-162***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, sur recommandation de la direction générale et greffière-trésorière d'autoriser la radiation d'un compte à recevoir classer sous le matricule 2127\_46\_4012\_00\_0000, représentant les frais reliés au certificat d'occupation d'une résidence de tourisme dans la zone 214, les propriétaires ne souhaitant plus utiliser ce type d'usage.

**7-MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

***résolution no. 2022-06-163***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mandater la firme, Coutu arpenteurs-géomètres inc, dans le dossier du projet de réfection du 5<sup>e</sup> rang Nord, afin de redresser le chemin sur une partie du lot 3 670 281 appartenant à Martin Pelland, au coût de 2 950\$ plus taxes excluant les frais de permis de lotissement et frais d'enregistrement cadastral.

**8-SERVICES D'UN LABORATOIRE, DOSSIER 5<sup>E</sup> RANG NORD**

***résolution no 2022-06-164***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de retenir l'offre de service en matière de contrôle de la qualité, de la firme Solmatech au coût de 12 402.80\$ plus taxes, afin d'effectuer l'échantillonnage et les analyses nécessaires lors des travaux de réfection du 5<sup>e</sup> rang Nord.

**9- CONTRAT DE DÉMOLITION DU 1661, RUE DOMINIQUE LAC DES SAPINS**

**ATTENDU QUE** la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon a procédé à des appels d'offres sur invitation pour les travaux de démolition du 1661, rue Dominique du Lac des Sapins;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu un jugement de la cour supérieure autorisant les employés, préposés et mandataires, sans autre signification, à pénétrer sur la propriété de la défenderesse et à procéder ou faire procéder à la démolition des bâtiments, c'est-à-dire la maison et ses fondations, le garage ainsi que la serre situés au 1661, rue Dominique du Lac des Sapins, à Saint-Gabriel-de-Brandon, district judiciaire de Joliette, JOK 2N0 connu comme étant le lot numéro 5 568 234, le tout aux entiers frais de la défenderesse;

**ATTENDU QUE** la directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions le 6<sup>e</sup> jour de juin 2022;

**ATTENDU QUE** les résultats sont les suivants :

9030-3686 QUÉBEC inc. : 21 270,37\$ taxes incl.  
Exc. Normand Majeau : 27 501,56\$ taxes incl.

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2022-06-165***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat de démolition selon l'appel d'offres de la Municipalité, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise 9030-3686 QUÉBEC INC. au montant de 21 270,37\$ taxes incluses, le tout aux entiers frais de la défenderesse, soit la succession de feu Denise Michaud Antonysyn.

Le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document utile aux présentes.

#### **10- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon propriétaire du lot 5 567 598 sur le chemin du Mont de Lanaudière demande la permission de lotir un lot dérogoire au règlement de lotissement lors d'une opération cadastrale visant la création de trois (3) terrains résidentiels. Le lot visé par la demande aura un frontage de 26.95 m au lieu de 50 m. Le lot ainsi créé permet de séparer l'emprise du sentier récréatif afin d'assurer la pérennité dudit sentier. Cette dérogation ne modifie pas la densité résidentielle du projet.

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure ne cause aucun préjudice aux voisins immédiats;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité;

**ATTENDU QU'UN** avis public relatif à la dérogation mineure a été publié le 25 mai 2022;

**ATTENDU QUE** suite à la parution de l'avis public, par lequel les personnes intéressées à cette dérogation mineure étaient invitées à se manifester par écrit et qu'aucune personne intéressée ne s'est manifestée.

**Après avoir pris connaissance de l'avis des membres du comité d'urbanisme, informant le conseil que la demande devrait être acceptée.**

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no. 2022-06-166***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter la demande du propriétaire du lot 5 567 598 situé sur le chemin du Mont Lanaudière, de lotir un lot dérogoire au règlement de lotissement lors d'une opération cadastrale visant la création de trois (3) terrains résidentiels. Le lot visé par la demande aura un frontage de 26.95 m au lieu de 50m.

## **11-MANDAT CABINET BÉLANGER SAUVÉ – USAGE COMMERCIAL**

### ***résolution no 2022-06-167***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mandater le cabinet d'avocats Bélanger, Sauvé de Joliette afin de procéder à l'application du règlement municipal sur le numéro de lot 3 045 533 du cadastre du Québec en prenant toutes les mesures nécessaires et utiles dans le cadre du dossier, pour un montant approximatif de 11 000\$ plus taxes.

## **12- ACCEPTATION DU PLAN DE LOTISSEMENT DU DÉVELOPPEMENT DU LAC HAMELIN INC.**

### ***résolution no. 2022-06-168***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le plan de lotissement du chemin Héron du *Développement du lac Hamelin inc.* tel que préparé par l'arpenteur-géomètre Simon Vigneault Néron, sous la minute #16115.

## **13-EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT**

### ***résolution 2022-06-169***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'embauche M. Philippe Marcoux, inspecteur en urbanisme et en environnement, au service de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon à compter du 27 juin 2022. Le tout selon l'entente signée entre les parties. La période de probation d'une période de six (6) mois débute à partir de la date d'embauche.

## **14-MANDAT SERVICE PROFESSIONNEL – URBANISME**

### ***résolution no 2022-06-170***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de services pour un support professionnel au Service de l'urbanisme et environnement de la Municipalité, auprès de la firme *L'Atelier Urbain* au montant maximum de 1200 \$ plus taxes par jour, jusqu'à concurrence de cinq (5) jours suite à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme et en environnement. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif au contrat de service pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon. La dépense sera assumée par le fonds de la COVID-19.

## **15-AUTORISATION DE DÉPENSES IMPRÉVUES À L'AMÉNAGEMENT DU PARC MULTIFONCTIONNEL**

### ***résolution no. 2022-06-171***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'ajout de dépenses

nécessaires à la mise en place du terrain selon les plans d'implantation de la firme Opaysage.

- Ordre de changement #1, offre de service de l'entreprise *Aux Jardins Pier-Eau* pour l'ajustement du terrain afin de respecter le plan d'implantation, selon une estimation maximum de 27 225\$ plus taxes. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

#### **16-DÉSIGNATION DU TECHNICIEN À L'URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT COMME FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

##### ***résolution no 2022-06-172***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer le technicien à l'urbanisme et environnement du service de l'urbanisme, fonctionnaire désigné, aux fins d'application des règlements municipaux.

**DE DÉSIGNER** cette même personne pour tout règlement imposant des pénalités ou prévoyant des infractions.

#### **17- FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS**

##### ***résolution no. 2022-06-173***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder le contrat de fauchage des chemins municipaux à François Bergeron, au tarif de 75\$/heure plus taxes si applicables.

#### **18-MARQUAGE DE LIMITE DE VITESSE AU SOL**

##### ***résolution no. 2022-06-174***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le contrat de marquage de la limite de vitesse au sol aux endroits problématiques sur le territoire de la Municipalité par la compagnie Lignes MD inc. de St-Charles-Borromée, au montant de 80\$ l'unité, plus les frais de mobilisation de 235\$.

#### **19- CUISINE MAIRIE – ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR**

##### ***résolution no. 2022-06-175***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat et l'installation d'un réfrigérateur vitré à deux portes coulissantes auprès de l'entreprise ADL, modèle LG-100 au coût de 2 395\$ plus taxes et frais de livraison. Le coût sera assumé à même le surplus accumulé non affecté.

#### **20-ACQUISITION LISIÈRE DE TERRAIN SUR LE 5<sup>e</sup> RANG NORD**

##### ***résolution no. 2022-06-176***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de vente de Martin Pelland telle que décrite au document d'entente entre les parties, relativement à

l'acquisition d'une partie du lot 3 670 281 du Cadastre du Québec d'une superficie entre 150m<sup>2</sup> à 175 m<sup>2</sup>.

**QUE** de mandater la firme Coutu arpenteur-géomètre, afin de procéder au dépôt et au regroupement des lots;

**QUE** ce conseil mandate Me Coutu, notaire, afin de préparer l'acte notarié à l'acquisition de la propriété;

**QUE** le prix de vente sera connu lors de réfection du chemin, et ce à la valeur marchande dudit lot;

**QUE** ce conseil autorise, M. le maire Mario Frigon et Stéphanie Marier directrice générale et greffière-trésorière, ou leurs substituts, à signer l'acte notarié pour et au nom de la municipalité.

## **21-ACHAT FONTAINE SIMPLE –AIRE DE JEUX D'EAU**

### ***résolution no 2022-06-177***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat d'une fontaine économique simple dans le cadre du projet de l'aménagement d'une aire de jeux d'eau au montant de 2 301\$ plus taxes auprès de *Tessier Récréo-Parc*. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

## **22- SERVICE D'ANALYSE DE L'EAU POTABLE SERVICE DE PLOMB**

### ***résolution no 2022-06-178***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de service de Nordik'eau, relative aux analyses de l'eau potable du réseau municipal pour le plomb, au montant de 90\$/h plus taxes plus les frais de déplacement.

## **23-MANDAT ÉTUDE DE LA CAPACITÉ PORTANTE DU LAC MASKINONGÉ**

### ***résolution no 2022-06-179***

IL EST PROPOSÉ PAR  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'offre de service d'Agir Maskinongé relative à l'analyse de la capacité portante du lac Maskinongé au montant de 5 650\$ plus taxes. La somme sera assumée à 60% par le PAC rurales et le solde par le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

## **24-ASPHALTAGE STATIONNEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

### ***résolution no. 2022-06-180***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre des Entreprises Généreux, au coût de 11 448,60\$ plus taxes, pour l'aménagement d'un stationnement au centre multifonctionnel. Le tout tel que décrit à l'offre reçue en date du 13 juin 2022. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

## **25-EMBAUCHE D'EMPLOYÉ À LA GUÉRITE DU DÉBARCADÈRE**

***résolution 2022-06-181***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'embauche de Mme Karyne Grenier et Maxime Tremblay à la guérite du débarcadère à bateaux du rang Saint-Augustin aux conditions établies avec les candidats. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

**26- NOMINATION D'UN NOUVEAU PATROUILLEUR**

**EN CONSÉQUENCE,**

***résolution no 2022-06-182***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de nommer le patrouilleur nautique, Laurent Trudel, fonctionnaire désigné aux fins d'application du *Règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes*, pour la saison estivale 2022. Il est aussi résolu d'accepter l'entente salariale établie entre les parties.

**27-ANALYSE ET ÉCHANTILLONNAGE LAC BERTHIER**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association du lac Berthier demande une aide financière pour effectuer une analyse et un échantillonnage sur le lac Berthier pour trouver la source de phosphore et de coliformes.

***résolution no. 2022-06-183***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer à un montant d'environ 610\$ plus taxes auprès de l'Association du lac Berthier afin de permettre l'échantillonnage et de procéder à l'analyse de la qualité de l'eau du lac Berthier.

**28- AQLM (ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL) – CONFÉRENCE ANNUELLE DU LOISIR MUNICIPAL**

**ATTENDU QUE** la tenue les 5, 6 et 7 octobre 2022 de la 23<sup>e</sup> conférence annuelle du loisir municipal à Saint-Hyacinthe.

***résolution no. 2022-06-184***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

**QUE** les membres de ce conseil autorisent la directrice en loisirs sportifs et culturels, Maxine Fournier à participer à cette activité dans le cadre de ses fonctions;

**QUE** les frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacements liés à cette conférence annuelle soient assumés selon l'entente entre les parties.

**29-ACHAT D'UN LOGICIEL CANVA PRO**

***résolution 2022-06-185***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'achat d'un logiciel  
CANVA Pro pour le Service des loisirs sportifs et culturels au coût de 159,99\$  
annuellement.

### **30-PROGRAMMATION ET BUDGET – FESTIVAL D'ÉTÉ ST-GABRIEL 2022**

**ATTENDU QUE** la directrice des loisirs prévoit une dépense totale d'environ 62 200\$ pour  
l'organisation du Festival d'été Saint-Gabriel 2022.

#### ***résolution no. 2022-06-186***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser la tenue des événements  
dans le cadre du Festival d'été de Saint-Gabriel.

**QUE** les frais reliés à la tenue de cet événement soient partagés entre la Municipalité de  
Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville de Saint-Gabriel selon la richesse foncière  
uniformisée (RFU) des municipalités, comme entendu dans l'entente intermunicipale  
relative aux loisirs sportifs et culturels, à la bibliothèque et aux activités du festival d'été.

### **31-SENTIERS BRANDON - LE SOUPER DES BÉNÉVOLES**

#### ***résolution no 2022-06-187***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter de défrayer la moitié des  
coûts du souper des bénévoles des Sentiers Brandon au montant de 525,42\$ taxes  
incluses.

### **32-CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE**

#### ***résolution no 2022-06-188***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le versement d'une  
subvention au montant de 7500\$ représentant la contribution de la Municipalité selon  
entente avec le Club de Patinage artistique sous la résolution 2018-03-81 et étant  
proportionnelle au coût de location de glace annuel, relativement au pourcentage du  
nombre d'inscriptions des jeunes participants demeurant sur le territoire de la municipalité  
de Saint-Gabriel-de-Brandon.

### **33-EMBAUCHE MONITRICES CAMP DE JOUR 2022**

#### ***résolution no. 2022-06-189***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'embaucher Sabrina St-Jean,  
Roxanne Daoust, Noémie Trudel-Rondeau animateurs(trices) du camp de jour, aux  
salaires et conditions, comme établi avec les candidates.

### **34-HOCKEY MINEUR ST-GABRIEL : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA TENUE DES ACTIVITÉS ANNUELLES**

#### ***résolution no 2022-06-190***

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer pour un montant de  
5 000\$ dans le cadre de l'organisation des activités 2021-2022.

**35-CONTRIBUTION ÉQUIPE HOCKEY « LES LOUPS DE ST-GABRIEL »**

***résolution no. 2022-06-191***

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer financièrement pour un  
montant maximum de 2 500\$ à la Régie du Centre sportif et culturel de Brandon, pour les  
heures de glace de l'équipe de hockey « Les Loups de St-Gabriel » pour la saison 2022-  
2023.

**CORRESPONDANCE**

**1- Demande de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon pour consolider  
l'élaboration du plan des mesures d'urgences et de sécurité civile.**

**2- Partage de la taxe de vente du Québec (TVQ).**

**3- Loto-Méno - Québec élargit l'accès aux hormones bio-identiques.**

**4- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet Entretien – 143 171\$.**

**5- Cible famille – Remerciement fête de la famille 2022.**

**Période de questions des membres du conseil et du public :**

**La séance est levée à 20 h 44**

---

Mario Frigon  
Maire

---

Stéphanie Marier. *dma*  
Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature  
par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code  
municipal.

---

Mario Frigon